

BORDEAUX

4/2/16

L'autre abolition de l'esclavage

Le 10 mai est, depuis la présidence de Jacques Chirac, la date officielle où l'on commémore en France l'abolition de l'esclavage. Mais, avant le décret de Victor Schœlcher de 1848, il y eut une première abolition, inspirée en 1794 par les idéaux de la Révolution et qui sera abrogée par Napoléon.

La date de la commémoration de cette première abolition, fixée au 4 février depuis 1798 n'a jamais été abolie. Réhabilitée comme fête de la liberté, elle donnera lieu, aujourd'hui jeudi, à partir de 18 heures, à l'hôtel de ville de Bordeaux, à une cérémonie d'hommage aux victimes de l'esclavage et aux abolitionnistes, avec les associations Mémoires et partages et Pourquoi pas nous.

Les Algériens binationaux visés par un projet de loi

ADMINISTRATION Le Parlement algérien se réunit pour voter un projet de révision de la Constitution qui rétablit la limitation à deux du nombre de mandats du président et interdit aux binationaux les hauts postes dans la fonction publique, une mesure qui suscite la colère dans la communauté franco-algérienne.